

**PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2014
SALLE DES FETES DE PLAISANCE**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Le 30 AVRIL à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la
salle des fêtes de PLAISANCE
sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39
Présents 38
Pouvoirs 00
Votants 38
Délégués des communes :

Date de convocation : 24/04/2014

<u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNET	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE Excusée -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUÉL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN Excusé -Mme Martine CANAUX	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD Excusée -M. Denis FARJOUT	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL Excusé -Mme Marie ROSETE	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI Excusé -M. J CL DOLO	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES Excusé M. JF FRUTTERO	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO Excusé -Mme Martine MAGNE	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL Excusé -M. JM DIVINA	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON Excusé -M. Emilio SARRAT
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres, Madame Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Concernant l'élection des délégués au SYCOTEB, le Président informe l'assemblée qu'il préfère retirer sa candidature, au vu de sa charge de travail actuelle, et laisser la place à M. Jean LACOTTE. Proposition adoptée à l'unanimité des membres.

Il est demandé à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour la dénomination du CIAS.
Demande acceptée.

Ordre du jour :

- Adoption procès-verbal du 14 avril 2014
- Vote des taux d'enlèvement des ordures ménagères
- Vote des taux des 4 taxes locales
- Vote de subventions
- Présentation et vote du budget primitif
- Présentation et vote du budget primitif du SPANC
- Marché à procédure adaptée extension maison de santé : choix des entreprises et autorisation signature du marché. Lot n° 4 : choix de l'entreprise et autorisation signature marché
- Marché à procédure adaptée faucardage : choix des entreprises et autorisation signature du marché
- Autorisation signature convention ASSEDIC personnel non titulaire
- Election des délégués au SMBGD sur proposition des communes
- Questions diverses

Le Président explique qu'il va présenter l'ensemble des budgets le plus précisément possible, en s'arrêtant sur les points importants, au fur et à mesure, qu'ils nécessiteront une décision. Il rappelle qu'il est ouvert à toutes questions et qu'il ne faut pas hésiter à l'interrompre si besoin.

Les économies sont de rigueur, compte tenu de la diminution de la DGF (notification 244 000 € au lieu de 310 000 € prévus). Toutes les lignes ont été reprises une à une d'après le réalisé 2013 et « actualisées » à minima voire même diminuées pour certaines.

Le budget primitif 2014 est présenté à l'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	=	3 192 660 €
Section d'investissement	=	<u>2 700 760 €</u>
Total		5 893 420 €

Fonctionnement

Poste alimentation 98 000 € pour le service restauration sur le territoire d'Issigeac, 39 300 repas sont distribués tant aux enfants qu'aux adultes et associations pour un prix de revient allant de 1.85 € à 2.50 €.

Ordures ménagères.

Le tonnage global est d'environ 1600 tonnes sur l'ensemble du territoire pour 8 600 habitants (682 T + 971 T).

Sur le secteur d'Issigeac la dépense est estimée à **313 786 €** (SMBGD 152 086 €+SITA 156 000 €+Nettoyage bacs 5 700 €).

Pour Eymet, le total est de **447 321 €**

- SMBGD = 216 621 €
- Déchèterie Miramont = 26 000 €
- Accès déchèteries SMBGD 2013 = 5 500 €
- Animation tri = 500 €
- Collecte SITA = 173 700 €
- Frais de personnel = 38 100 €

Déduction faite de :

-6 600 € solde Eco-Emballage/Ecofolio

-6 500 € reprise solde centre de tri

Constat : le prix à la tonne est de 460 € sur l'ensemble du territoire.

Soit un total global de dépenses ordures ménagères de 761 107 €

Le Président explique que cela ne correspond pas à ce qu'il avait annoncé en réunion de commission des finances la semaine dernière, 780 200 € car le tonnage prévu par le SMBGD a été légèrement diminué suite à une rencontre avec le Président du Syndicat.

Il faudra également compter sur un remboursement de la part de la communauté de communes de Sigoulès pour laquelle nous participons au titre du SIROM, dont la dissolution n'est pas encore actée par la préfecture.

Le Président propose d'harmoniser un taux de 9.86 % sur l'ensemble du territoire, en rappelant que le taux actuel est entre 9 et 10 % sur Issigeac et 8.35 % sur Eymet.

Il demande au vice président délégué de travailler sans plus attendre sur ce dossier et étudier toutes les pistes pour diminuer cette dépense trop importante.

Le Président ouvre le débat.

M. Thierry GROSSOLEIL : il y a eu une diminution du tonnage sur le secteur d'Eymet et il sera difficile maintenant, de faire moins selon lui. Il informe l'assemblée que nous ne bénéficions plus des recettes d'Eco Emballage puisque la gestion est transférée au SMD3.

M. Jean LACOTTE informe les membres que le poids moyen par habitant sur notre territoire est de l'ordre de 190 kgs et 255 kgs sur le département ; il s'agit bien du transport qui coûte davantage.

M. VEYRAC fait observer que la fréquence de collecte est différente et que le service n'est pas identique pour tous.

Pour M. TRIFFE, toutes les pistes sont à explorer, redevance incitative, suppression des bacs « collectifs », régie etc...Il informe également l'assemblée que l'augmentation successive de la TGAP (de 15 à 40 €/tonne) sur le territoire national a impacté de façon non négligeable le coût du traitement.

A la question de Mme ROSETE qui demande comment est facturé le transport, M. GROSSOLEIL répond qu'il s'agit d'un prix forfaitaire correspondant au marché conclu avec la SITA.

Le président reprend la parole et fait part, compte tenu des simulations faites :

1- des taux différenciés, à savoir :

9.34 % pour l'ensemble du secteur d'Eymet

9.70 % pour le secteur d'Issigeac sauf les communes d'Issigeac, Faux et Faurilles

10.60 % pour la commune d'Issigeac

10.10 % pour la commune de Faux
8.33 % pour la commune de Faurilles

2- un taux unique de 9.86 % sur l'ensemble du territoire, hors Faurilles 8.33 %.

Le Maire d'Issigeac indique que le taux de 10.60 % sera lourd à supporter pour les administrés et qu'il devra peut-être envisager de modifier la fréquence de collecte.

Le Président invite l'assemblée à voter sur le taux unique de 9.86 %.

Avec 1 voix contre, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour information, les arrêtés du SIROM et du SMBGD (intégration des 6 communes sorties du SMIVAL 47) ne sont pas encore pris.

Entretien voies et réseaux article 61523

Il s'agit principalement de l'entretien des dépendances vertes et des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR.

Pour le faucardage, 2 plis ont été reçus. L'entreprise DUFFA pour 87 974.40 € TTC et LAMACONNE pour 80 390.40 € TTC, en groupement avec Bonnamy, Rosaredio, Maumy et le GIASC.

M. GROSSELEIL vice président délégué, propose de retenir le mieux disant, à savoir Lamaçonne. Il précise que pour respecter les délais imposés par le code des marchés publics, l'ordre de service ne sera effectif que le 13 mai 2014.

En réponse à M. D'HAUTEFEUILLE, il conviendra que les communes pour lesquelles il reste de la voirie à entretenir s'adressent directement à l'entreprise pour obtenir une offre de prix, le marché concernant uniquement les voies communautaires.

L'offre de prix et le détail par commune des travaux seront transmis aux communes.

Le Président propose au conseil communautaire de retenir l'entreprise Lamaçonne pour 80 390.40 € TTC et demande de bien vouloir l'autoriser à signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

Voyages et déplacements

Le bureau est composé du président, de 7 vices présidents et 4 délégués. Ces derniers n'ont pas vocation à être indemnisés comme cela peut se faire pour les communes ou les communautés d'agglomération.

Il est proposé le versement de frais de déplacement à hauteur de 12 000 €.

Il sera étudié sur une année la possibilité de rembourser les frais kilométriques aux élus qui participent aux travaux des commissions en complétant la feuille d'émargement par une colonne à cet effet.

Indemnités des élus

L'enveloppe maximale est de 71 500 € correspondante à celles existantes sur les 2 anciens EPCI et SIAS.

Il est proposé à compter du 15 avril pour le président, 60 % du taux maximal soit 940.86 € brut mensuel,

Et pour les 7 vices présidents, 80 % du taux maximal soit 501.79 € brut par mois.

Cela représente un montant global annuel de 65 000 € (frais de déplacement des délégués inclus).

Décision adoptée à l'unanimité.

Taxes directes locales

La parole est donnée à M. Lacotte chargé des finances.

Les services fiscaux ont transmis notification des taux d'imposition pour 2014 avec un produit fiscal attendu de 1 251 886 €.

Cependant, compte tenu du transfert de charges des compétences voirie et action sociale des communes de l'ensemble du territoire vers la communauté de communes Portes Sud Périgord d'un montant total de 353 276 € que le budget communautaire va supporter, Il convient de prévoir une évolution des taux d'imposition communautaires (+ 28 %) pour atteindre un produit total de 1 607 179 €, à savoir :

	Taux votés avant transfert 2013	Bases prévisionnelles 2014 notifiées	Taux proposés après transfert	Produit
Taxe d'habitation	5.75%	10 728 000.00	7.38%	791 726.00
Taxe foncière (bâti)	5.38%	7 606 000.00	6.91%	525 575.00
Taxe foncière (non bâti)	18.16%	760 700.00	23.31%	177 319.00
Contribution foncière des entreprises	8.00%	1 096.000.00	10.27%	112 559.00
			TOTAL	1 607 179.00

M. LACOTTE informe les membres qu'il revient aux communes de prendre en compte les simulations du bureau d'étude Ecoterritorial et de se rapprocher des services fiscaux pour éviter la problématique de la règle des liens. Les taux communaux votés auront une incidence sur le Coefficient d'Intégration Fiscale N+1.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation	7.38 %
Taxe foncière (bâti)	6.91 %
Taxe foncière (non bâti)	23.31 %
Contribution Foncière des Entreprises	10.27 %

Demandes de subventions

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'inscrire les subventions suivantes à l'article budgétaire « 6574 », en précisant que toutes celles existantes sur les deux anciens EPCI en 2013 ont été reprises :

-Ecole privée Notre Dame d'Eymet	31 500 €
-Association Le Trèfle Gardonnais	2 000 €
-Subventions Offices de Tourisme d'Eymet Et Issigeac (dont 1 500 pour le Printemps des Bastides)	71 000 €
-Reversement taxe de séjour Office de Tourisme D'Issigeac	8 600 €
-Ski Club Périgord Vert (animation tri sélectif)	500 €
-Association Tri-Tout (animation tri sélectif)	<u>...500 €</u>
Total prévu.....	114 100 €

Le conseil communautaire émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour information, les demandes reçues de l'association de rugby d'Eymet et de la mairie de Sadillac pour le moulin de Citole ne sont pas retenues ; hors compétence.

Concernant le FPIC, fonds de péréquation, une recette estimée à 153 000 € a été notifiée et inscrite, mais la répartition communes/communauté reste à définir ultérieurement par le vote du conseil communautaire. En 2013, l'enveloppe avait été répartie sur le secteur d'Eymet, aux environs de 50/50 et conservée intégralement au bénéfice de la communauté de communes pour Issigeac.

M. LACOTTE explique qu'il s'agit d'un fonds de péréquation au bénéfice des communautés **et** des communes ; qu'il faut impérativement une décision à l'unanimité pour conserver ce fonds au bénéfice de la communauté de communes et il annonce qu'il y aura au moins une voix contre.

Selon le cas, le président informe l'assemblée qu'il sera peut-être nécessaire de prendre une décision modificative diminuant ce montant ce qui impliquerait éventuellement le recours à l'emprunt pour les travaux de voirie sur le secteur d'Eymet.

Investissement

Le Président liste les opérations d'investissement prévues. Les plus importantes sont l'extension de la maison de santé d'Eymet 426 870 €, la réalisation du pôle de services à Issigeac pour la première tranche 747 483 € et les travaux de voirie 385 000 €.

Un reliquat de la section de fonctionnement de 27 404 € est inscrit.

M. D'HAUTEFEUILLE demande s'il ne faudrait pas diminuer les dépenses d'investissement.

Le Président répond qu'il y a peu de possibilités, les opérations prévues sont principalement déjà programmées (restes à réaliser). Une économie pourrait être réalisée sur les appels à concurrence.

Le travail d'harmonisation des compétences à faire sous 18 mois pourrait également être source de quelques économies.

Après l'exposé de ce budget primitif 2014, celui-ci est soumis au vote de l'assemblée et adopté à la majorité (une abstention).

Le budget annexe du **SPANC** présenté ; de 47 605 € tant en fonctionnement qu'investissement, est adopté à l'unanimité.

Des permanences du technicien sont effectives le jeudi matin à Eymet de 8.30 à 10.00 et Issigeac de 10.30 à 12.00. Le prestataire Amodiag est maintenant installé sur la commune de Faux.

Marché à procédure adaptée extension maison de santé : choix des entreprises et autorisation signature du marché. Lot n° 4 : choix de l'entreprise et autorisation signature marché

Après en avoir entendu l'exposé de M. LACOTTE, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-Retient les entreprises ci-dessous pour le marché de base et autorise le Président à signer les marchés correspondants et toutes autres pièces nécessaires au dossier.

ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES HORS VARIANTES

LOT	ENTREPRISES	ESTIMATION € HT	MARCHE DE BASE € HT	TOTAL € HT
1 Maçonnerie	R.G.C.	65 000.00	63 428.57	63 428.57
2 Charpente Couv	DALLEMANS	19 000.00	19 812.42	19 812.42
3 Menuiseries ext	BERGES	18 000.00	13 500.00	13 500.00
4 Menuiseries int	ARTISANS DU BOIS	4 500.00	4 803.72	4 803.72
5 Plâtrerie isolation	CBM BATIMENTS	18 500.00	15 828.21	15 828.21
6 Peintures revêt sol	LAGORCE	19 000.00	17 734.60	17 734.60
7 Electricité	ERELEC	17 000.00	17 900.00	17 900.00
8 Chauff/Rafrâic.	GARONNE ENERGIE	33 000.00	27 708.00	27 708.00
9 Etanchéité	SCEP	13 000.00	12 476.82	12 476.82
TOTAL		207 000.00		193 192.34

M. LACOTTE fait remarquer que le résultat de l'appel à concurrence est inférieur à l'estimatif.

Reconduction assurance chômage pour les non titulaires

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention d'adhésion URSSAF (ex Assédic) pour prise en charge des indemnités chômage en cas de perte d'emploi (dans la négative, il appartient à la collectivité de calculer et régler directement ces indemnités aux agents non titulaires).

Elections des membres au Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets (SMBGD).

En vertu des dispositions de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, après le renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires, il appartient à chaque organe délibérant de l'EPCI de se réunir pour désigner des représentants au sein des syndicats intercommunaux, tels que le SMBGD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire désigne les membres suivants :

PORTES SUD PERIGORD	TITULAIRES	SUPPLEANTS
STE-INNOCECE	Sébastien KLEBERT	Jérôme PIANEZZOLA
ST-AUBIN DE CADELECH	Pascal MARTY	Stéphanie JEGU
ST-CAPRAISE D'EYMET	Martine MAGNE	Henri TONELLO
BARDOU	Jean-Paul ROUSSELY	MONZIE Bernard
BOISSE	Fabrice DESSAGNE	Stéphanie MOLLE
CONNE DE LABARDE	Bernard TRIFFE	Dominique CASSANIS
FAURILLES	Gérard MARTIN	Claire DEPARIS
FAUX	Françoise BOILLIN	Patrick DUMON
ISSIGEAC	Sabine ROBERT NOYON	Cécile VADEL
MONMADALES	Benjamin PASSUTI	Jean-Marc MADELPECH
MONMARVES	David ROQUES	Armel BARTHE
MONSAGUEL	Hervé DELAGE	Solange LASSERRE
MONTAUT	Thierry CHAUVEAU	Thierry DUFOUR
PLAISANCE	Nelly REY	Jacques PACE
ST-AUBIN DE LANQUAIS	Richard BAUDIN	Simon HUARD
ST-CERNIN DE LABARDE	Barthélémy REGRAY	D'HAUTEFEUILLE Vianney
ST-LEON D'ISSIGEAC	Bertrand ROUSSELY	Catherine SAVARY
ST-PERDOUX	Philippe PLESTAN	Lucien POMEDIO
STE-RADEGONDE	Michel COASSIN	Arnaud ANNEET

Le SMBGD n'a pas reçu l'arrêté préfectoral d'adhésion des 6 communes ex SMIVAL 47 et des 3 communes ex SIROM.

Commission de travail

Il est souhaité au moins un représentant par commune, ces commissions seront ouvertes aux suppléants.

1-Commission économie agriculture commerce

- M. Alain LEGAL vice président délégué
- Mme Régine BAGARD
- M. Jean-Louis COMBEAU
- Mme Anne-Laure BARBE
- M. Emilio SARRAT
- M. Jean-Louis GASSEAU
- M. Yves VEYRAC

2-Commission finances marchés publics groupement de commande

- M. Jean LACOTTE vice président délégué
- Mme Régine BAGARD
- Mme Anne-Laure BARBE
- M. Gérard BAILLY
- M. Olivier DELCROS
- M. Gérard MARTIN

3-Commission voirie urbanisme

- M. Thierry GROSSOLEIL, vice président délégué
- Mme Régine BAGARD
- M. Lucien POMEDIO
- M. Jean-Maurice BOURDIL
- M. Vianney D'HAUTEFEUILLE
- M. Pierre RICHIERO
- M. Jean-Jacques LAGENEBRE
- M. Moïse LABONNE
- M. Jean-Jacques NADAL

4-Commission affaires scolaires

- M. Jean-Claude CASTAGNER vice président délégué
- Mme Annie LANDAT
- M. Jean-Marie FRICOT
- Mme Régine BAGARD
- Mme Anne-Marie FONTAYNE
- Mme Maryse BRECY
- Mme Sylvie RIALLAND
- Mme Martine AGARD-DENUUEL

5-Commission tourisme culture communication

- M. Henri DELAGE vice président délégué
- Mme Régine BAGARD
- Mme Rose LALLEMANT
- Mme Françoise DUBOIS
- Mme Marie ROSETE
- Mme Anne-Marie FONTAYNE
- M. Maurice BARDET
- Mme Annie LANDAT
- Mme Stéphanie MOLLE
- Mme Martine CANAUX
- M. Jean-Louis GASSEAU
- M. Jean-Louis COMBEAU
- M. Pierre BACOGNE

6-Commission environnement (OM+SPANC) développement local (OPAH)

- M. Bernard TRIFFE vice président délégué
- M. Gérard SIMON
- M. Jean-Maurice BOURDIL
- Mme Régine BAGARD
- M. Moïse LABONNE
- M. Gérard BAILLY
- M. Olivier DELCROS
- M. Michel CASTAGNET
- M. Michel COASSIN

7-Commission action sociale

-M. Michel CASTAGNET vice président délégué
-M. Pierre RICHIERO -M. Hervé DELAGE
-Mme Martine AGARD-DENUUEL

Dénomination CIAS

Il convient de renommer le CIAS d'Eymet suite à la fusion.

Le conseil communautaire retient à l'unanimité :

CIAS PORTES SUD PERIGORD.

Questions diverses

Un tableau est remis avec date et lieux des prochains conseils communautaires pour l'année 2014 à savoir :

16 juin à Monsaguel 21 juillet à Ste-Innocence 15 septembre à Faux
20 octobre à St-Aubin de Cadelech 17 novembre à Conne de Labarde
15 décembre à Singleyrac

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23h40 et suivi d'un pot de l'amitié.

La secrétaire de séance
Françoise DUBOIS

Le Président
Jérôme BETAILLE